

SOMMAIRE

- 2 Notre église
- 4 BBQ pour la paroisse
- 5 Jeux d'eau
- 6 Plante un arbre
- 7 Pêche en herbe
- 8 Agriculture durable
- 9 Investissements
- 10 Félicitations
- 10 MDJ
- 11 Rubrique de Prescylla
- 12 Journée de l'arbre
- 13 L'arbre est un village
- 14 Horaire Journée de l'arbre
- 14 Mémorial Alexis Demers
- 17 Concours de photo
- 17 Concours de sciote
- 18 Appels de la municipalité
- 19 Services de proximité
- 20 Feux en plein air
- 22 Rénorégions
- 23 Emploi étudiant
- 24 Chronique Notarius
- 25 Lancement MADA

Premier maire de Ham-Nord

Par Louis-Marie Lavoie

Connaissez-vous un dénommé Alexis Demers? Cet homme incarne le courage, la détermination et l'ingéniosité de nos pionniers. Il est de la race de ceux qui ont construit Ham-Nord. Visionnaire, bâtisseur, premier maire, premier maître de poste, il démontra de grandes qualités de leader jusqu'à sa mort, le 12 septembre 1894, à l'âge de 70 ans. Il fit partie de la minorité de gens à savoir lire et écrire à son époque.

Le pionnier.

Alexis Demers est né en 1824 à Saint-Nicolas. Cultivateur et père de famille, il décide, avec ses proches, de venir tenter sa chance dans de nouvelles terres de colonisation, dans les cantons de Ham.

Durant l'hiver 1857-1858, accompagné d'un meunier et d'un charpentier, il débarque du train à Arthabaska-Station. Les trois hommes apportent avec eux le nécessaire pour la construction de moulins qu'ils bâtiront sur la rivière aujourd'hui nommée « Ruisseau Demers » et qui traverse notre village. Alexis Demers construit d'abord un moulin à scie, puis en 1859, le premier moulin à farine du Canton de Ham.

Notre premier maire!

Vers 1855, les communautés de Ham-Sud et de Ham-Nord font partie d'une seule et unique corporation municipale. Les habitants de Ham-Nord ayant à leur tête des hommes comme Alexis Demers se battent pour obtenir que leur municipalité puisse s'administrer elle-même. Après de nombreuses pétitions et représentations, un acte est sanctionné pour diviser les « townships ». Le premier janvier 1864, Ham-Nord est autonome et Alexis Demers préside son premier conseil municipal le 11 janvier.

En tant que maire de Ham-Nord, il s'avéra un administrateur persévérant dans la série de revendications à faire valoir aux niveaux municipal, religieux et scolaire.

En sa mémoire

Ces mots, pour la plupart empruntés au livre « Ham-Nord, d'hier à au-
(Lire la suite en page 2...)

(Suite de la page 1)

jourd'hui », de Jean-Paul Vézina, sont un aperçu des textes qui apparaîtront sur un panneau d'interprétation installé au Parc du 150e en l'honneur d'Alexis Demers. Une cérémonie d'inauguration de ce mémorial aura lieu après la messe du dimanche 26 mai, lors de la Journée de l'arbre.



LES ÉGLISES DE NOS VILLAGES

Par Gérald Lehoux

Le 15 avril dernier, la cathédrale Notre-Dame de Paris était la proie des flammes. Construite il y a plus de 850 ans, elle a été détruite en partie par cet incendie. Mgr Michel Aupetit, archevêque de Paris, mentionnait au lendemain de ce sinistre : « Notre-Dame, notre chère cathédrale, témoin de tant d'événements majeurs de notre pays, a été détruite par un incendie effrayant après avoir résisté si longtemps aux péripéties de son histoire. La France pleure, et avec elle tous ses amis du monde entier. Elle est touchée au cœur, car ses pierres sont le témoignage d'une espérance invincible qui, par le talent, le courage, le génie et la foi des bâtisseurs, a élevé cette dentelle lumineuse de pierres, de bois et de verre... »

Soyez sans crainte, Notre-Dame de Paris sera réparée, reconstruite et les Parisiens seront toujours fiers et avec raison d'avoir Notre-Dame dans l'île de la Cité au cœur de Paris; et des milliers de touristes viendront encore la visiter et s'y recueillir.

La majorité de nos villages ont encore une église fièrement érigée par nos ancêtres au centre du village. Elles ont pour la plupart été construites dès la fondation de nos municipalités, de nos paroisses. Nos ancêtres ne pouvaient imaginer un village sans église, sans lieu de rassemblement pour prier, célébrer, et par le fait même, fraterniser, se rencontrer. Ils y ont mis, leur courage, leur génie, leur talent, leur foi.

C'est une invitation à découvrir nos ancêtres, à connaître leurs destinées, mœurs et coutumes, « la petite histoire de chez nous ». C'est l'occasion de prendre conscience des liens d'appartenance et de solidarité qui nous unissent à notre passé. C'est s'approprier nos racines et notre fierté d'être Ham-Nordois.



...SONT-ELLES NOS CATHÉDRALES?

Au tout début, on y élevait une petite chapelle que l'on agrandissait selon les besoins. Souvent, après quelques années, on y construisait un temple digne de nos aspirations, grandiose, luxueux, digne de Dieu et pouvant regrouper la majorité de la population lors des célébrations.

On peut être fier, à Ham-Nord, d'avoir réussi à maintenir debout ce bel édifice au centre du village. L'an dernier, une rencontre citoyenne a permis de mesurer la volonté des paroissiens à participer à la sauvegarde de notre église en participant à une levée de fond ayant pour objectif d'amasser 150 000 \$ pour la réfection du toit.

Au moment d'écrire ces lignes, le

comité du toit est à préparer l'activité-bénéfice du méchoui du 4 mai. J'espère que vous avez pu y participer et profiter de l'occasion pour festoyer ensemble.

Il nous faut mentionner que notre conseil municipal a aussi le souci de préserver l'église paroissiale en adoptant un règlement concernant : la citation de l'église des Saints-Anges à titre d'immeuble patrimonial. Pour ce faire, une rencontre citoyenne a eu lieu le 30 avril dernier, lui accordant une protection particulière en vertu de la loi sur le patrimoine culturel.

Comme à Paris, c'est lorsque l'on perd un de ces monuments exceptionnels que l'on réalise toute l'importance qu'ils ont dans nos vies

en termes de beauté, de signification, d'héritage et de témoignage de ce qui nous transcende comme individus et comme communauté.

Avec raison, on se doit d'être fier de notre église, mais il ne faut pas oublier sa raison d'être première, sa mission, telle que décrétée par les orientations diocésaines : mystérieusement enracinée sur une terre de lacs et de montagnes, l'Église de Sherbrooke et de chacune de ses paroisses est envoyée vers les hommes, les femmes et les enfants d'aujourd'hui pour faire l'annonce renouvelée de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ qui apporte vie, joie et bonheur.

SOUPER DANSANT BBQ

4^e ÉDITION

SAMEDI 1^{er} JUIN 2019

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE HAM-NORD

— Au menu : —

**DEMI-POULET BBQ
SALADE — SAUCE
PATATE AU FOUR
ET DESSERT**

TOUS LES PROFITS VONT À LA PAROISSE
SAINTS-ANGES DE HAM-NORD

**BILLETS — ADULTES : 30\$
12 ANS ET MOINS : 13\$**

TIRAGE DE PRIX DE PRESENCE !

Venez manger et danser avec nous !

— BAR SUR PLACE —

**Danse avec Liette Morin à 17h – Cours de danse à 17h30
Repas à 18h – Danse avec la Clé musicale à 20h**

ORGANISÉ PAR LE CONSEIL DE GESTION

Véronique Gagnon : 819 344-2036 – Jean-Charles Leblanc : 819 344-2704
Luc Frigon : 819 344-5740 – Sarah-Ève Dubé : 819 464-0012 – Yves Carrier : 819 358-0819
Suzanne Desrochers : 819 344-2514 – Micheline Boucher : 819 344-2656



Des nouvelles des « Jeux d'eau »

Par Catherine Lachance

Juin verra le début des travaux pour la réalisation des jeux d'eau. Situées au parc du 150e, ces nouvelles installations, accessibles aux familles ham-nordoises, se retrouvent à proximité de l'école primaire, des nombreuses garderies en milieu familial, et des locaux où se déroulent les activités estivales du camp de jour municipal.

Cette nouvelle activité pour les familles permettra de contribuer à la promotion de saines habitudes de vie et viendra compléter l'offre récréative qui est disponible pour les nombreux utilisateurs : terrains de soccer et de tennis, modules de jeux pour enfants, aréna et gymnase.

Cette nouvelle infrastructure vient bonifier l'offre de loisir aux familles ham-nordoises. Nous sommes fiers que tous puissent maintenant profiter de jeux d'eau qui feront le plaisir des tout-petits.

Les jeux d'eau seront en fonction tous les jours de la semaine pendant la saison estivale et seront accessibles selon une plage horaire déterminée en temps et lieu et réajustée au besoin. (Par exemple, l'horaire pourrait être de 10 h à 20 h)

Je tiens à remercier les entreprises, commerces, organismes et personnes qui ont contribué financièrement à ce projet et l'ont rendu possible. Le coût de l'installation des jeux d'eau est évalué à environ 68 000 \$.

Au niveau du financement du projet, la contribution du milieu permet de couvrir plus de 60 % des coûts, alors que nos activités de financement ainsi que la contribution financière de nos divers partenaires ont permis d'accumuler une jolie somme de 43 000 \$. Finalement, notre municipalité participera au projet pour un montant de 20 000 \$ alors que la balance du projet de 5 000 \$ sera financée par le Fonds de Développement des Territoires.

Je vous invite à venir cet été visiter ces installations une fois complétées, à en profiter, et à porter une attention spéciale à l'affichage des noms de nos partenaires ayant contribué au défraiement des composants des jeux d'eau.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles, les organismes et les membres du conseil et du bureau municipal qui ont participé à l'élaboration et à l'aboutissement de ce beau projet. Sa réalisation est le fruit d'une vaste et longue démarche qui a commencé avec Forum Citoyen Ham-Nord et dont j'ai été l'initiatrice. Merci à l'OTJ de Ham-Nord d'avoir continué à supporter ce projet. Merci à Élisabeth Padois d'avoir été mon bras droit tout au long de cette aventure. Sans vous tous, nous n'y serions jamais arrivés.

Ces nouvelles installations sauront assurément vous amuser et vous rafraîchir en période estivale.

Bon été!



Planter un arbre sur votre propriété : comment bien le choisir?

La liste des avantages que nous procurent les arbres est longue. En plus d'embellir l'environnement, ils purifient l'air, ils agissent comme écran acoustique, ils produisent de l'oxygène et ils interviennent sur bien d'autres sphères, tant environnementales que sociales. Peut-être voudrez-vous bénéficier de tous ces avantages en plantant vous-même votre arbre? Avant de sortir votre pelle, voici quelques suggestions pour choisir judicieusement votre arbre, puis lui donner les meilleures conditions de croissance possible.

Par l'Association forestière du sud du Québec

Faire un choix éclairé

Chaque espèce d'arbre a ses particularités et croît différemment selon son environnement. Avant même de vous procurer un arbre, voici quelques questions que vous devriez vous poser :

1 À quel endroit je souhaite planter mon arbre?

Si vous avez une maison en ville ou à la campagne, l'espace pour planter votre arbre ne sera pas le même. Il faudra regarder l'espacement horizontal et l'espacement vertical. De plus, il est important de vérifier la présence d'obstacles, tels les fils électriques ou la présence d'autres arbres.

Quel arbre puis-je planter dans l'espace désigné? 2

Pour vous aider dans la recherche d'un arbre pour votre propriété, Hydro-Québec a mis en ligne un outil très pratique sur son site Web : www.arbres.hydroquebec.com/arbres.

Des suggestions d'arbres et d'arbustes vous seront offertes selon l'espacement disponible et selon la distance des fils électriques.

3 Quels sont les besoins de l'arbre?

Chaque arbre possède un habitat optimal. Cela se résume principalement à l'ensoleillement, au type de sol et au drainage. Selon l'espèce, les arbres sont plus ou moins tolérants à des endroits qui diffèrent de leur habitat optimal. Ils ont aussi différents seuils de résistance à des éléments comme la pollution, la compaction du sol, les maladies, le vent, etc.

À quoi ressemble le système racinaire de l'arbre? 4

Les racines d'arbres sont très puissantes. Elles peuvent boucher les systèmes de drainage ou affecter les champs d'épuration. Les racines utilisent en moyenne un espace équivalent à la largeur de l'arbre. Certains arbres ont des racines en surface, d'autres plus en profondeur. Les racines de surface peuvent pousser la toile d'une piscine ou fendre le bitume d'une cour. Les racines profondes ne provoquent pas ces effets. Notons que les racines ne brisent pas les fondations de maisons, elles s'infiltrent plutôt dans des fissures déjà existantes. Par contre, en grandissant, elles vont faire grossir ces fissures.

5 Quel est l'entretien nécessaire de l'arbre?

Les arbres nécessitent en moyenne peu d'entretien. Ils peuvent être élagués pour retirer les branches du bas. Les experts en élagage recommandent de ne pas couper les branches situées dans le 2/3 supérieur de l'arbre et de ne pas tailler plus de 25 % des branches. On peut aussi faire des tailles de formation. C'est-à-dire faire des coupes pour améliorer la silhouette de l'arbre et lui donner une meilleure aération ou un meilleur ensoleillement. Il est également important de savoir qu'un élagage sévère peut nuire à la santé d'un arbre. En effet, cela peut causer un important stress et des dommages à court, moyen et long terme, comme l'apparition d'insectes ou de maladies. Un élagueur professionnel peut vous conseiller et réaliser ces travaux pour vous.



De la plantation à l'entretien

Avant la plantation :

Vous avez votre arbre, mais vous ne voulez pas le planter immédiatement? Gardez-le au frais, à l'abri du soleil et du vent, et assurez-vous que les racines soient dans de la terre humide.

Lors de la plantation :

Ameublissez le sol et ajoutez du terreau si le sol est pauvre. Mettez votre plant en terre jusqu'au niveau du collet et compactez avec les mains pour éliminer les trous d'air autour des racines. Ensuite, n'oubliez pas d'arroser généreusement.

Après la plantation :

Pensez à donner les meilleures conditions de croissance à votre jeune arbre. Pensons entre autres à nos conditions hivernales. Peut-être faudra-t-il protéger l'arbre de la neige projetée par la souffeuse en l'attachant à une planche de bois? Pensez aussi à arroser votre arbre tout au long de sa première année de vie et à arracher les herbes au pourtour dans un rayon de 50 cm, ceux-ci pourraient nuire à son développement.

Pour en savoir davantage sur les arbres du Québec, consultez le www.afsq.org.



SAMEDI LE 8 JUIN **PÊCHE EN HERBE**

**Lieu : en face du 44 2^e rang
sud, Notre-Dame-de-Ham**

- **Journée de pêche gratuite pour toute la famille.**
- **Distribution de cannes à pêche et permis pour les jeunes de 6 à 17 ans. Quantité limitée !**



Horaire
9h à 13h30

9h :
Distribution des
cannes à pêche
(6-17 ans)

10h :
Formation de
pêche avec Yves
Cournoyer

12h45 :
Atelier culinaire,
comment
apprêter un
poisson

9h-13h30 :
Pêche gratuite,
zone de jeux
pour les petits

INFORMATION OU
INSCRIPTION :

GENEVIEVE BOUTIN
819 344-5806 (jour)
819 344-2089 (soir)
projets@notre-dame-
de-ham.ca

Chronique « Agriculture durable »

Faire son propre jardin



Par : Charles Marceau-Cotton, Ferme Bio-Maraîchère

Vous avez toujours rêvé de faire votre jardin, mais n'avez jamais osé? Ou bien vous avez déjà tenté de faire pousser quelques légumes, sans succès?

Faire son jardin n'est pas si compliqué, mais ça demande de comprendre quelques notions de base et de respecter certains principes. Et quand on y arrive, la récompense est succulente!

Je vous propose donc d'explorer ici quelques principes de base pour réussir ce projet.

« Nourrissez le sol, pas la plante »

Si vous deviez ne retenir qu'un principe, ce serait celui-ci. Si vous ne faites que donner un engrais ou un pesticide à une plante, vous allez finir par avoir des problèmes. À l'inverse, un sol en santé fournira tout ce dont une plante a besoin.

D'un point de vue écologique, le sol est «un système vivant composé de végétaux, d'animaux et de microorganismes qui interagissent entre eux à l'intérieur d'un agglomérat plus ou moins dense de minéraux, de matière organique et de sédiments qui se situe au-dessus de la roche-mère». Avez-vous déjà plongé la main dans le sol et senti des vers de terre ou d'autres insectes se promener? C'est ce qu'on veut! Ça indique souvent que notre sol est en santé, car lorsqu'on y trouve des insectes et micro-organismes, c'est qu'il y a de la nourriture à manger et qu'ils sont en train de la décomposer et de la transformer en humus, cette matière qui est responsable de toute la vie sur terre!

LA PRÉPARATION DU SOL

1) Dans une parcelle de terre vierge, commencez par décompacter le sol avec une bêche. Un sol a besoin d'oxygène.

2) Afin d'éviter les problèmes de sol détrempé que nous vivons souvent ici, vous pouvez faire des buttes surélevées (10 cm) afin que l'eau s'égoutte plus facilement et ne nuise pas à la santé de vos plantes.

3) Si vous cultivez la terre pour la 1^{re} fois, ajoutez un peu de terre noire ou de terreau à jardin. Mélangez bien.

4) Ajouter chaque année un peu de compost décomposé (ne mettez jamais de fumier frais). Mélangez-le à votre terre, mais en surface seulement (le compost doit rester à 5 ou 10 cm de profond maximum).



LES SEMIS

-Semis direct : certains légumes sont plus pratiques à partir de la graine. Les légumes racines et les légumes en sont de bons exemples. Les jardins de l'écoumène, producteur de semences bio, ont un excellent calendrier des semis sur leur site Internet! Ils offrent aussi des semences biologiques. Autre astuce : pour bien germer, les graines ont besoin d'eau; alors, n'oubliez pas d'arroser le sol tous les jours au début.

-Plants : pour certains légumes qui demandent un temps de croissance plus long (tomates, poivrons, etc.) il peut être pratique de partir ses semis à l'intérieur, tôt au printemps, ou encore de vous procurer des plants dans une boutique. La Ferme Bio-Maraîchère vend ses surplus de plants bio au mois de mai. Vous pouvez aussi en retrouver à la Manne ou à Mon Marché à Victoriaville.

QUELQUES ASTUCES POUR CONCLURE

Voici quelques avenues supplémentaires à explorer sur Internet ou dans les livres :

- La nature aime la diversité** : n'hésitez pas à mettre des plantes aux fonctions, couleurs et saveurs différentes!
- Compagnonnage** : certaines familles de plantes aiment être proches les unes des autres... d'autres moins!
- Rotation de cultures** : ne mettez pas vos plantes au même endroit d'une année à l'autre.



Investissements de plus de 850 000 \$:

21 projets sur le territoire de la MRC d'Arthabaska depuis avril 2018

(Extraits d'un communiqué de presse de la MRC d'Arthabaska)

Le Fonds de développement des territoires (FDT), provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a permis à seize municipalités de la MRC d'Arthabaska de mettre de l'avant, d'avril 2018 à mars 2019, un total de 21 projets. Ces derniers représentent des investissements de plus de 850 000 \$, dont 48 % sont assumés par ledit fonds.



Parmi les projets concrétisés au cours des derniers mois, quelques-uns visent à améliorer des infrastructures municipales telles que des bibliothèques, des salles et centres communautaires, des parcs publics ainsi que des installations sportives. D'autres concernent la sécurité des citoyens, notamment en lien avec la circulation et l'identification des numéros civiques, et ce, question d'améliorer la rapidité d'intervention des services d'urgence, au besoin.

Parmi les projets les plus onéreux, mentionnons l'amélioration du Parc de la relève à Ham-Nord, la finalisation d'une seconde boucle des Sentiers équestres aux mille collines à Notre-Dame-de-Ham et à Saint-Rémi-de-Tingwick, l'ajout d'un toit au-dessus du terrain de pétanque situé à Saint-Albert, le parc pour personnes âgées et le skatepark se trouvant à Saint-Samuel, ainsi que la réfection du Jardin P-Rodolphe-Baril à Warwick.

De nouveaux projets à venir

Trois autres projets ont été acceptés, totalisant un montant approximatif de 116 000 \$, dont près de 35 000 \$ proviendront du Fonds de développement des territoires.

Deux d'entre eux se dérouleront à Ham-Nord, soit l'installation de jeux d'eau au Parc du 150e, ainsi que la mise en place d'une démarche d'évaluation et de planification visant à améliorer la sécurité des déplacements actifs sur le territoire de la municipalité, et ce, en collaboration avec l'organisme Vivre en ville.

« Cet appui demeure essentiel pour les municipalités puisqu'il permet de réaliser différents projets structurants qui bonifient les services offerts aux citoyennes et citoyens, ainsi que la qualité des infrastructures municipales. Le tout bénéficie concrètement à l'ensemble de la collectivité », mentionne le préfet de la MRC d'Arthabaska et maire de Saint-Albert, monsieur Alain St-Pierre.

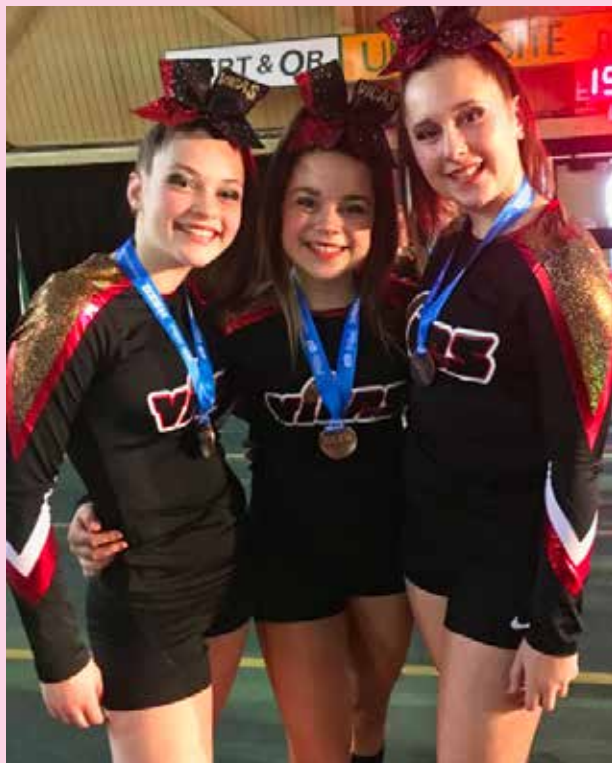
Félicitations à Jasmine, Kaimy et Manus!

C'est avec une grande fierté que l'équipe de Cheerleading Vicas de l'École Le Boisé de Victoriaville clôture sa saison.

En effet, après s'être qualifiées lors du Championnat régional à Sherbrooke le 30 mars dernier, c'est avec la médaille de bronze au cou que nos athlètes sont reparties lors du Championnat provincial. Cet événement tenu le 13 avril dernier à l'Université de Sherbrooke regroupait pas moins de 93 équipes venues de tous les coins de la province.

Dans la catégorie des Vicas, All Girl Niveau 3, 13 équipes rivalisaient pour repartir avec les honneurs.

Mention toute spéciale à nos 3 athlètes originaires de Ham-Nord qui ont excellé lors de cette compétition par leur dynamisme : Jasmine Blais, Kaimy Poisson et Manus Ducas. Félicitations, nous sommes très fiers de vous!



**Maison des jeunes
des Hauts-Reliefs**

EN VRAC:

- * Les lundis sportifs se poursuivent au gymnase de 19 h à 20 h 30
- * 8 et 22 mai à 18 h 30 : 1re et 2e rencontre du COMITÉ DE VOYAGE D'ÉTÉ 2019! Youpi! Tu désires participer à ce comité pour apporter ta créativité, tes idées et pouvoir voter sur les activités du voyage de cet été? Viens à la Maison des jeunes et apporte l'été avec toi!
- * 14 mai à 18 h 30 : 2e rencontre de l'équipe complète de tournage MDJWOOD. Présentation des scénarios et on parle de théâtre!
- * 28 mai à 18 h 30 : Atelier de théâtre pour les acteurs de l'équipe de tournage.
- * 15 mai à 18 h 30 : Rencontre du Comité jeunesse. On va parler d'été!
- * 28 mai à 18 h 30 : Rencontre du Comité administratif.
- * Les jeudis se poursuivent à la Maison des jeunes avec AdoRémi de 17 h 30 à 21 h. Tu veux apprendre, te perfectionner ou encore explorer un instrument de musique? Vient voir Rémi, il t'apprendra plein d'astuces amusantes sur la musique!

Fais-nous signe si ça t'intéresse !



6 astuces pour un mental en bonne santé

Par Prescylla Dussault Martin, travailleuse de milieu

On nous répète souvent que nous devons être en bonne forme physique. Les performances sportive, professionnelle, sociale et affective sont mises de l'avant, parfois trop, et trop souvent on dépasse nos limites personnelles. Il ne faut pas oublier que la santé physique n'est pas tout dans notre vie. On doit avoir une bonne santé mentale aussi. Je vous présente mes 6 premières astuces ...lisez la suite au prochain Hameau !

1- Être capable d'aimer la vie :

Comme individu : Trouver un aspect positif dans la journée, apprécier le bonjour d'un voisin ou le sourire de l'épicier, partager un projet avec un collègue, sentir qu'on est bien entouré.

Dans la communauté : Offrir un environnement sécuritaire à ses proches, avoir accès à la culture, à des loisirs.

2- Réussir à mettre ses aptitudes à profit pour atteindre des objectifs :

Comme individu : Mettre en valeur nos qualités dans un entretien d'embauche, se fixer de nouveaux objectifs réalistes et être capable de les revoir pour les adapter à un nouveau contexte, reconnaître nos acquis pour y prendre appui.

Dans la communauté : Reconnaître et encourager les acquis de notre entourage à l'école, au travail, à la maison.

3- Nouer et entretenir des relations avec les autres :

Comme individu : Engager une discussion avec une vendeuse ou un itinérant dans la rue, échanger

avec ses collègues à la machine à café, prendre régulièrement des nouvelles de son meilleur chum ou de ses parents, préparer un souper pour l'anniversaire de son neveu.

Dans la communauté : Mettre en place des structures d'accueil, favoriser l'inclusion sociale.

4- Être capable d'éprouver du plaisir dans ses relations avec les autres :

Comme individu : Se réjouir à l'idée d'organiser un souper familial chez soi, faire des biscuits pour souligner la fête de son collègue de bureau, prendre le temps de reconnaître ce que nous aimons chez nos amis.

Dans la communauté : Valoriser la rencontre au-delà de la différence.

5- Apporter sa contribution à la collectivité :

Comme individu : Faire de l'aide aux devoirs dans l'école de son quartier, aider une voisine âgée à faire ses courses, apporter un soutien financier à une cause humanitaire, militer pour une cause.

Dans la communauté : Reconnaître et faciliter l'implication des autres.

6- Se sentir suffisamment en confiance pour s'adapter à une situation à laquelle on ne peut rien changer ou pour travailler à la modifier dans la mesure du possible :

Comme individu : Accepter l'aide qu'on peut nous apporter au cours d'une maladie, évaluer réaliste-ment les changements possibles, s'associer avec des collègues pour mettre en place un plan d'action permettant l'amélioration d'une situation.

Dans la communauté : Permettre l'expression et le temps pour vivre ses émotions et s'adapter.

Tu as entre 12 et 25 ans ?

Si tu as besoin de

- ♦ soutien
- ♦ accompagnement
- ♦ références
- ♦ informations

Prescylla t'offre un service confidentiel appels/textos:

819 212-4985

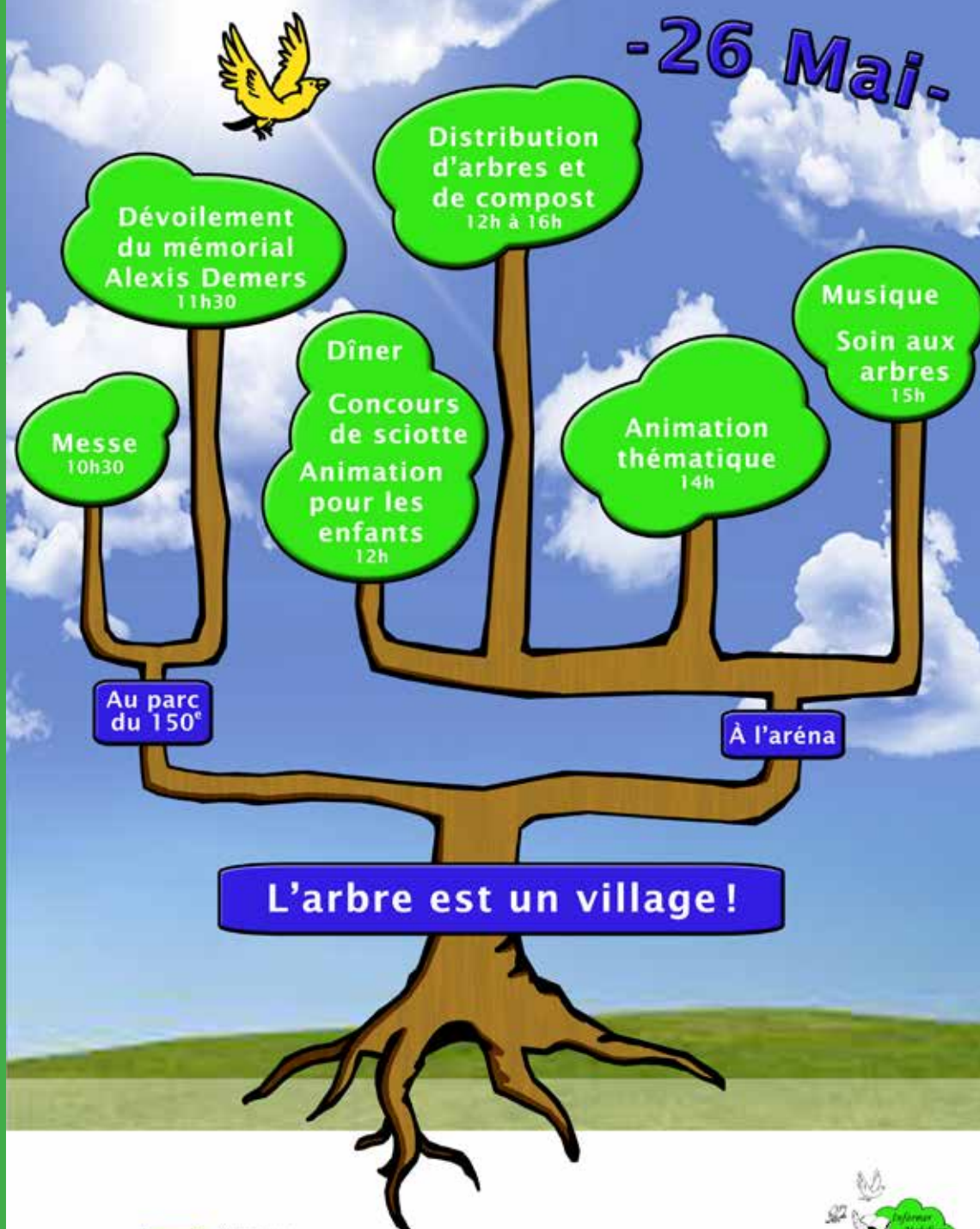
du lundi au vendredi, jour ou soir, samedi sur rendez-vous.

Lien utile: <https://www.mouvementsmq.ca>

Journée de l'Arbre 2019

Dans le cadre des journées de la Nature

-26 Mai-



La pastorale
de Ham-Nord



Aménagement
forestier
coopératif
de Wallie

La Cité
Écologique



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec



Arboriculture CARRIER

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE
HAM-NORD



L'arbre est un village

Par Émilie Lapointe

L'arbre semble être un individu, avoir une identité distincte. Est-ce le cas? Il semblerait que non, selon un article paru en octobre 2018 dans Science et Vie.

« Prenez n'importe quelle branche d'un arbre : ses cellules n'ont pas le même génome que celui des autres branches. Autrement dit, un arbre cache plein d'autres arbres. Un prodige de l'évolution qui fait des végétaux une exception dans l'ordre du vivant. »

Un arbre peut, dans l'expression de ses gènes, représenter une forêt. Les gènes du tronc peuvent donc être différents de ceux du dernier bourgeon qui pousse à la cime de l'arbre. Les humains, ainsi que les animaux, doivent se reproduire pour faire évoluer leurs gènes afin de s'adapter à de nouvelles conditions environnementales par exemple.

C'est le botaniste français Francis Hallé qui a été le premier, en 1999, à parler de la variabilité génétique au sein d'un même arbre dans son livre L'Éloge de la plante.

Un arbre, c'est donc littéralement comme un arbre généalogique!

Quand on regarde un arbre généalogique, on peut voir à sa base un couple d'ancêtres. Ensuite, dans les premières branches, on voit leurs enfants puis les enfants de leurs enfants. Un arbre, lui, adapte ses gènes à mesure qu'il croît et vieillit.

La généalogie est le dénombrement, par filiation, des ancêtres d'un individu dans le règne animal. Mais qu'en est-il d'une collectivité, d'un village? Selon le site d'Action patrimoine :

« Le patrimoine nous représente comme individu, comme groupe, comme société, comme communauté. Il fait que nous nous sentons différents et uniques... Le patrimoine c'est notre identité, notre ADN collectif! »

C'est dans ce même filon que nous allons, durant la journée de l'arbre, explorer, vivre et expérimenter notre mémoire collective. Nous en apprendrons plus sur l'origine de notre village, d'abord avec le dévoilement d'un panneau commémoratif qui relate la vie d'Alexis Demers, le premier maire de Ham-Nord. Celui-ci, ainsi que sa famille et d'autres familles ont défriché et bâti notre village, notre arbre à tous.

C'est un rendez-vous, nous vous attendons en grand nombre le 26 mai 2019.





LA JOURNÉE DE L'ARBRE 2019

Par Louis-Marie Lavoie

Dans le cadre des journées de la Nature, Forum Citoyen vous prépare toute une journée de l'arbre !

Des activités pour tous les âges, pour tous les goûts. Et nombreux sont les partenaires qui se sont joints à nous pour créer une journée familiale mémorable, festive et instructive.

Nous vous en présentons **le programme** avec fierté:

10 h, au Parc du 150e.

La messe dominicale en plein air, sous la pergola. Le comité de la Pastorale vous demande d'apporter votre chaise de parterre.

11 h, au Parc du 150e.

Le dévoilement d'un panneau d'interprétation en hommage d'un pionnier, premier maire de Ham-Nord, Alexis Demers. Petits discours, photos, cocktail (au moult de pommes) : tout le monde est invité.

12 h, au Parc de l'Aréna.

Dîner de hot-dogs, de salades (coût 5 \$); et aussi de galettes de sarrasin. Possibilité d'acheter des boissons non alcoolisées sur place.

12 h, au Parc de l'Aréna.

Concours de sciotte. Une activité ancestrale à redécouvrir.

LE « MÉMORIAL ALEXIS-DEMERS » :

Il y a quelques mois, Monsieur Jean-Paul Vézina, auteur de « Ham-Nord, d'hier à aujourd'hui », est entré en contact avec des représentants de la municipalité et de l'organisme Forum Citoyen. Il a manifesté qu'il serait bien de faire quelque chose en l'honneur d'un fondateur de Ham-Nord, le premier maire, Alexis Demers : un monument, un écriteau...

Dans l'esprit de M. Vézina, il faudrait « laisser une trace » du passage et du patrimoine de M. Demers. Il écrit dans son premier livre : « À mon avis, il est

regrettable que la communauté de Ham-Nord n'ait jamais reconnu les mérites de cet homme, qui avec le curé Lemire, a marqué le plus notre paroisse ».

Il existe déjà, depuis les investissements faits par la municipalité dans le cadre du Chemin de St-Rémi, 4 panneaux d'interprétation à Ham-Nord (à l'église, chez Christian Morin, au pont du village des Chutes, à la Table dans les Nuages). Un cinquième est en réalisation aux Sept-Chûtes. Tous de la même grandeur, faits de la même manière et ultra solides.

Le mémorial en l'honneur d'Alexis Demers consiste en un sixième

Tout le monde pourra participer. On vous demande d'apporter votre sciote.

12 h, au Parc de l'Aréna.

Activités d'animation scientifique et de maquillage pour les enfants. Bricolage. Activités préparées par Andréane Aubin.

12 h, au Parc de l'aréna, jusqu'à 16 h.

On distribuera des plantules d'arbres. Il sera possible de venir chercher du compost offert par notre municipalité. Quantité limitée par personne. On pourra apporter des plants (fleurs, herbes) à partager.

14 h, au Parc de l'aréna.

Animation sous le thème « L'arbre est un village » avec Émilie Lapointe. Visite au site des premiers moulins (1857) de Ham-Nord.

15 h, au Parc de l'aréna.

Période consacrée à l'entretien des arbres plantés les années précédentes. Possibilité d'en planter de nouveaux. On vous demande d'apporter votre arrosoir, votre pelle et vos instruments de jardinage. Sous la supervision de Arboriculture Carrier. Jardinez en musique.

16 h Fin de la journée.

Nos partenaires : Municipalité de Ham-Nord, La Pastorale de Ham-Nord, Épicerie Bonichoix (VIVACO), Syndicat des producteurs de bois du Sud du Québec, Aménagement forestier coopératif de Wolfe, Arboriculture Carrier.



UN BEAU PROJET *Par Louis-Marie Lavoie*

panneau du même genre, qui viendra enrichir cette « collection ». Il sera installé au Parc du 150e. En plus d'harmoniser la présentation de l'information sur notre milieu, cette contribution permettra d'enrichir la connaissance historique et culturelle de notre village et de notre région, et de porter un hommage à un important pionnier. Au bénéfice des résidents, et des visiteurs.

Le panneau sera inauguré à l'occasion de l'événement annuel : la Journée de l'Arbre. La plus grande partie des textes qu'il contient reprend les termes du livre de M. Vézina. Francis Montpetit en a assuré le graphisme.

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la collaboration de Forum Citoyen et de la municipalité ainsi qu'à la participation financière du

Fonds culturel arthabaskien (MRC), du Club Lions de Ham-Nord et de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec.



fadoq

Chers membres FADOQ,

Notre dernier rendez-vous de l'année aura lieu le vendredi 17 mai.

Pour cette occasion, vous êtes conviés à un repas et une soirée dansante de fermeture. Nous vous attendons avec plaisir !



VENTE DE GARAGE

Sur le stationnement du centre communautaire

SAMEDI 15 JUIN à 10 H

Réservez votre emplacement : 1 table = 5 \$

819-344-5791

VOTRE don est IMPORTANT

Si vous le pouvez, merci de faire un chèque à l'ordre de la Fabrique de la Paroisse Saint-André Bessette (Toit de l'église d'Ham-Nord)

Un reçu d'impôt sera émis pour une déduction fiscale d'environ 50 %. Remettre le chèque à la Fabrique ou à la municipalité. (819) 344-2806

CONSULTATIONS PHARMACEUTIQUES

**Sans Frais
Sur Rendez-vous**

Vous ne connaissez pas les médicaments que vous prenez?

L'un de vos médicaments n'est pas efficace?

Vous éprouvez des effets secondaires?

Vous partez en voyage et aimeriez obtenir des médicaments pour la diarrhée du voyageur?

Dorénavant, à notre pharmacie, il y aura toujours un pharmacien présent sur place les **lundi, mercredi et vendredi** matins pour vous rencontrer et prendre le temps de discuter avec vous.

Quelque chose vous embête?

Prenez rendez-vous!

819-344-2249

Catherine Dallaire et Steve Roy

Pharmaciens propriétaires

Affiliés à



Heures d'ouverture

LUNDI AU VENDREDI 10h à 18h

SAMEDI 10h à 14h

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie

CONCOURS DE PHOTO AMATEUR

Les aînés de Victoriaville et sa région en vedette!

La MRC d'Arthabaska lance le concours de photo amateur «Nos aînés en panorama». Les citoyens et citoyennes de Victoriaville et sa région ont jusqu'au 31 mai 2019 pour déposer leur plus belle photo mettant en vedette les 50 ans et plus.



Le grand prix : 200 \$ en chèque-cadeau

En plus de courir la chance de remporter le grand prix, un chèque-cadeau de 200 \$ valide dans un commerce de votre choix sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, les photos retenues seront publiées dans le livret de la politique Municipalité des aînés de la MRC d'Arthabaska. Un deuxième prix d'une valeur de 50 \$ au Carré 150 sera aussi attribué.

Conditions d'admission au concours

Toute personne âgée de 18 ans et plus, demeurant sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, peut participer au concours. Les photos soumises doivent mettre en scène des gens de 50 ans et plus et avoir été prises dans l'une ou l'autre des 22 municipalités du territoire. À noter que les photographes professionnels ne peuvent pas participer au concours.

Pour connaître les règles de participation, les critères de sélection des photos retenues et pour transmettre votre photo, consultez le regionvic.to/concoursphoto2019.

Sur la façade de l'aréna se tiendra un kiosque où tout le monde pourra participer.

- ◆ Assistez à des démonstrations d'experts;
- ◆ Vivez l'expérience;
- ◆ Profitez des conseils de ceux qui « connaissent ça »!

Ça ne sera pas une compétition dans le sens habituel du terme, mais les scieurs et les scieuses seront chronométrés, pour le plaisir, tout le monde peut y participer!

Les organisateurs du concours, **François Marcotte et Marius Morin**, espèrent grandement votre présence et vous demandent d'apporter votre sciote.

CONCOURS DE SCIOTTE « Apportez votre sciote »

26 mai,
à midi

PRIX DE
PRÉSENCE
gracieuseté de
notre épicerie
Bonichoix
(Vivaco)



Inscription aux appels téléphoniques de la municipalité

Au cours des dernières semaines, la Municipalité du Canton de Ham-Nord vous a lancé quelques appels automatisés :

17 avril – Appel pour le début de la collecte du compost;

23 avril – Appel de l'école primaire vous invitant à participer à la soirée cinéma organisée afin d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer;

29 avril – Appel afin d'inviter la population à la consultation publique pour le projet de citation de l'église Saints-Anges à titre d'immeuble patrimonial.

- Vous n'avez pas reçu l'appel ?
- Vous venez tout juste d'emménager dans la municipalité ?
- Vous avez récemment changé votre numéro de téléphone ?
- Vous n'utilisez que votre cellulaire comme téléphone de maison ?

Si vous êtes dans l'une de ces situations, cela signifie que vos coordonnées ne sont probablement pas à jour dans le système d'appels automatisés de la Municipalité. Nous vous invitons donc à vous inscrire au nouveau **Portail citoyen MRC d'Arthabaska** et à y indiquer vos coordonnées afin d'être joints rapidement en cas d'urgence ou pour recevoir de l'information importante concernant notre municipalité. Avec ce nouveau portail, la Municipalité pourrait, en plus des appels automatisés, vous envoyer des courriels ou des textos pour vous avertir d'une situation dans la municipalité notamment :

- Un avis d'ébullition temporaire de l'eau;
- Une interdiction de feu à ciel ouvert;
- Une fermeture ou des travaux majeurs sur une route ou un pont.

Rendez-vous dès maintenant sur le site Internet de la municipalité (www.ham-nord.ca) et visitez le Portail citoyen MRC d'Arthabaska (PortailHamNord.somum.com) pour ajouter ou modifier vos coordonnées. Vous trouverez la procédure directement sur le site.

Pour toute question sur le système d'appels automatisés Somum, contactez le bureau municipal au 819 344-2424.



Services de proximité pour les concitoyens!

(Extraits d'un communiqué de presse de la MRC d'Arthabaska)

Des représentantes et représentants de quinze municipalités situées sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, des élus et des employés, ont répondu présents, lors de la semaine du 8 avril 2019, à deux soirées de mobilisation autour de l'action Enjeux-Accès-Famille visant à rapprocher les services et les organismes des citoyens et des citoyennes.

Initiée par la Table de Concertation Enfance-Famille d'Arthabaska (TCEFA) dans le cadre du projet Par-Enjeux soutenu par Avenir d'enfants, l'action Enjeux-Accès-Famille vise à accompagner les organismes de la région à offrir des services de proximité dans les 22 municipalités de la MRC d'Arthabaska.

« Nous avons vu, dans cette action qu'est Enjeux-Accès-Famille, une opportunité de faire rayonner nos membres et de leur permettre d'aller à la rencontre des municipalités de la MRC, ayant des besoins pour leurs concitoyennes et concitoyens. Nous souhaitons dans l'avenir nous l'approprier pour continuer de soutenir le développement des organismes communautaires dans l'offre de service de proximité », déclare madame Chantal Charest, directrice générale de la CDCBF.

Plan d'action 2019-2020 pour Par-Enjeux

Les soirées ont également marqué l'annonce du plan d'action 2019-2020 que Par-Enjeux a déposé à Avenir d'enfants et pour lequel l'action Enjeux-Accès-Famille pourrait bénéficier d'un budget de plus de 40 000 \$.

« Cette somme permettra de consolider les activités entreprises comme les Cafés Bla-bla, les points de service Joujouthèque et bien d'autres. Elle permettra également de soutenir la collaboration entre la CDC des Bois-Francs et la MRC d'Arthabaska pour faire toujours mieux et toujours plus au bénéfice des familles de l'ensemble de notre territoire », conclut monsieur Patrick Paulin, coordonnateur de Par-Enjeux.

En conclusion

« La collaboration avec les organismes communautaires de notre MRC est un levier inestimable et nous pouvons assurément faire plus en travaillant tous ensemble », précise celui qui présida ces deux soirées, monsieur Alain St-Pierre, préfet de la MRC et maire de Saint-Albert.

Règlementation pour les Feux en plein air

Voici quelques détails afin d'éclaircir la situation et la réglementation concernant les « Feux en plein air ».

Catégorie 1

Feu de plaisance ou à des fins récréatives

(petit feu pour manger des guimauves en famille)

Ce type de feu NE NÉCESSITE PAS DE PERMIS DE BRÛLAGE. Certaines règles diffèrent tout dépendant si vous êtes résidents du périmètre urbain (village) ou du périmètre rural (Campagne). Voici les règles à suivre :

Emplacement autorisé dans un périmètre

- 1) Périmètre urbain (village) —Pour les résidents du périmètre urbain (village), l'utilisation d'un Foyer avec pare-étincelles est OBLIGATOIRE.
 - a) Un foyer extérieur ne peut être installé que dans la cour arrière ou latérale telle que définie aux règlements d'urbanisme de la Municipalité.
 - b) La distance entre un foyer extérieur et toute ligne de propriété doit être d'au moins 2 mètres.
 - c) La distance entre un foyer extérieur et tout matériau combustible doit être d'au moins 3 mètres.
 - d) La distance entre un foyer extérieur et tout bâtiment doit être d'au moins 5 mètres.
- 2) Périmètre rural (Campagne). Pour les résidents en territoire RURAL (Campagne), l'utilisation d'un Foyer avec pare-étincelles N'EST PAS OBLIGATOIRE, mais recommandée.
 - a) Pour des fins récréatives, l'espace doit être délimité sur une surface incombustible et ayant un muret de rétention de 250 mm de diamètre.
 - b) La distance entre un foyer extérieur et toute ligne de propriété doit être d'au moins 3 mètres.
 - c) La distance entre un foyer extérieur et tout matériau combustible doit être d'au moins 5 mètres.
 - d) La distance entre un foyer extérieur et tout bâtiment doit être d'au moins 10 mètres.
 - e) À proximité des bâtiments agricoles, la distance requise est de 45 mètres.
 - f) Les feux pour fins récréatives ne doivent pas être supérieurs à un mètre de hauteur.

Catégorie 2

Feu de brûlage (pour brûler des broussailles, branches, arbustes, etc.)

Pour ce type de feu, un **PERMIS DE BRÛLAGE est OBLIGATOIRE et GRATUIT**. En venant chercher votre permis de brûlage au bureau municipal, vous obtiendrez tous les détails à respecter afin de pouvoir procéder en toute sécurité.

Avant de délivrer un PERMIS DE BRÛLAGE, la municipalité se doit de faire des validations auprès de **la Société de protection des forêts contre le feu (la SOPFEU)** afin de s'assurer que les conditions météorologiques sont adéquates et sécuritaires pour procéder à ce type de brûlage.

Voici quelques éléments importants qui seront pris en compte et qui devront être respectés par le citoyen lors de l'émission d'un PERMIS DE BRÛLAGE :

1) Conditions d'émission d'un permis de brûlage

Toute personne peut obtenir un permis de brûlage en s'engageant à respecter toutes et chacune des conditions suivantes :

- a) L'équipement nécessaire pour empêcher la propagation du feu est ou sera disponible sur les lieux où est ou sera allumé le feu, et ce, pour toute la durée dudit feu

2) La matière combustible utilisée est ou sera constituée exclusivement d'un ou des éléments suivants :

- a) Broussailles
- b) Branchages
- c) Arbres ou parties d'arbres
- d) Arbustes
- e) Abattis

3) Une personne d'au moins 18 ans est ou sera présente sur les lieux du feu afin d'en prendre la responsabilité et d'en empêcher la propagation, et ce, jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint.

4) La hauteur maximale de l'amoncellement des matières destinées au brûlage est de 2 mètres.

5) Le feu doit être situé à la distance spécifiée sur le permis, laquelle ne peut, normalement, être inférieure à 15 mètres de tout bâtiment et de la forêt ou d'un boisé ou de toute matière combustible et de tout réservoir de matière combustible.

(Suite à la page 22)

(Suite de la page 21)

6) Lorsque le feu est ou sera situé à proximité d'un boisé ou d'une forêt, un coupe-feu doit ou devra être aménagé entre la forêt ou le boisé et les matières destinées au brûlage en enlevant de la surface toute matière combustible sur une distance d'au moins 5 fois la hauteur des entassements.

En espérant que ces petites explications supplémentaires vous aideront à faire la distinction entre le « **Feu de plaisance** » et le « **Feu de brûlage** » et surtout, à procéder en toute sécurité.



Besoin d'une aide financière pour rénover votre résidence?

Le programme RénoRégion de la MRC d'Arthabaska permet d'offrir une subvention aux propriétaires à revenu faible ou modeste afin d'exécuter des travaux pour corriger des déficiences majeures et ainsi, de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Victoriaville et sa région.

Ce programme s'applique à l'ensemble des municipalités qui ont moins de 15 000 habitants. Dans le cas des municipalités qui possèdent plus de résidents, comme Victoriaville, le programme est applicable qu'aux secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout. Pour être admissible, le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2000 \$ visant à corriger une ou plusieurs déficiences majeures comme des problèmes d'électricité, de plomberie, de chauffage, d'isolation thermique, de toiture, de murs extérieurs et autres. La subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$, et ce, en fonction du revenu familial.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions d'admission, visitez le regionvic.to/renovation ou contactez Nicolas Henri à la MRC d'Arthabaska au 819 752-2444, poste 4253 ou par courriel à nicolas.henri@mrc-arthabaska.qc.ca.



Municipalité du Canton de Ham-Nord

287, 1^{re} Avenue, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Téléphone : 819 344-2424 • Télécopieur : 819 344-2806 • Courriel : info@ham-nord.ca

Projet Apprenti-Stage du Carrefour Jeunesse Emploi

Offre Emploi-étudiant

2 étudiants(es) sont recherchés(es) :

Tâches : Aide à la bibliothèque et aux camps de jour

Projet "Apprenti-Stage" (initiation au milieu du travail) de Carrefour Jeunesse Emploi dédié aux étudiants(es) de 14 à 16 ans (**L'étudiant(e) recevra un montant de 500\$ pour 80 heures durant l'été**)

Début du travail : juillet 2019

Pour être admissible à ce programme de Carrefour Jeunesse Emploi, l'étudiant doit tout d'abord s'inscrire en appelant au 819-358-9838 **avant le 16 mai**. Pour information, visitez le site internet du Carrefour jeunesse emploi (www.cjerichmond.qc.ca).

Par la suite, il y aura une journée de formation OBLIGATOIRE, le lundi 20 mai 2019 à Warwick.

Des entrevues seront passées avec chaque étudiant(e) ayant participé à la journée de formation.

Pour plus d'informations, des dépliants explicatifs du programme sont disponibles au bureau municipal.



RECHERCHE ÉTUDIANT(E)S DE 14 À 16 ANS POUR TRAVAILLER CET ÉTÉ

LIEU DE TRAVAIL
Dans un organisme sans but lucratif sélectionné de la municipalité.

EXIGENCES

- N'avoir aucune expérience de travail
- Avoir entre 14 et 16 ans
- Être disponible pour travailler durant 80 heures
- S'inscrire avant le 16 mai 2019 à ton Carrefour jeunesse-emploi
- Assister à la formation préparatoire à l'emploi qui se tiendra le 20 mai 2019

BOURSE
Une bourse de 500\$ sera remise à chaque étudiant à la fin du stage de 80 heures.



Carrefour
jeunesse-emploi
Comités Richmond - Drummond-Belle-Église

Guyline St-Hilaire
warwick@cjerichmond.qc.ca
819 358-9838



Notarius : AIDE MÉDICALE À MOURIR

Par Louise Aubert, notaire

La loi concernant les soins de fin de vie est entrée en vigueur au Québec en décembre 2015 et la loi fédérale modifiant le Code Criminel portant sur l'aide médicale à mourir est entrée en vigueur le 17 juin 2016.

Cette loi si attendue vise à assurer aux personnes en fin de vie des soins de qualité et un accompagnement adapté à leur situation particulière, notamment pour prévenir et apaiser leurs souffrances.

La loi comporte deux (2) volets :

- 1) Les soins palliatifs et l'aide médicale à mourir
- 2) Le régime des directives médicales anticipées (DMA) qui a fait l'objet de mon dernier article paru en mars dernier.

Je m'attarderai donc au premier volet, soit les soins palliatifs et l'aide médicale à mourir :

➤ Les soins palliatifs visent à offrir aux personnes en fin de vie des soins soulageant leurs souffrances. Ces soins peuvent être offerts dans les établissements de santé (CSSS), dans les maisons de soins palliatifs (au séminaire) ou même au domicile de la personne en fin de vie.

➤ L'aide médicale à mourir est un soin qui consiste en l'administration de médicaments par un médecin à une personne en fin de vie dans le but de soulager ses souffrances entraînant son décès.

Au Québec, pour être admissible à l'aide médicale à mourir, seule une personne qui satisfait à toutes les conditions peut obtenir une telle aide, savoir :

- être majeure;
- être assurée au sens de la Loi sur l'assurance maladie;
- être atteinte d'une maladie grave et incurable;
- être dans une situation de déclin irréversible et très avancé;
- éprouver des souffrances constantes et insupportables qui ne peuvent être apaisées.

De plus, le médecin qui reçoit une telle demande doit s'assurer que toutes les conditions ci-dessus sont satisfaites et que la demande provient d'une personne qui comprend bien toute l'importance de sa démarche. Il doit aussi obtenir l'avis d'un second médecin indépendant.

Donc, l'administration de l'aide médicale à mourir est un soin très encadré et balisé par la loi. La notion de fin de vie éminente est une condition absolue dans la loi pour demander l'aide médicale à mourir; cette notion est remise en question actuellement. La loi dans sa formulation actuelle est très loin de la loi suisse qui permet l'assistance au suicide.

Sachez que depuis la mise en vigueur de la loi, 1632 personnes ont pu bénéficier de ce droit d'aide médicale à mourir (statistique - avril 2019).



**Aubert
& Morency**
NOTAIRES



ASSOCIÉES DANS LA MÊME
**TRADITION
D'EXCELLENCE**
ET DE QUALITÉ DE SERVICES.

SPÉCIALISTES EN DROIT IMMOBILIER TRADITIONNEL,
DROIT DES AFFAIRES, DROIT CORPORATIF ET DROIT
AGRICOLE. SANS OUBLIER LES RÉGIMES DE
PROTECTION, MANDATS D'INAPTITUDE, TESTAMENTS
ET SUCCESSIONS.

■ **DISRAELI**
846 avenue Champlain
T 418.449.2955

■ **THETFORD MINES**
1197 rue Notre-Dame Est
Suite 400
T 418.755.0812

■ **WEEDON**
225 2^e avenue
T 819.877.3233

■ laubert@notarius.net
catherinemorency@notarius.net
sbernard@notarius.net



**Municipalité
amie des aînés**

Lancement «**MADA**» Municipalité Amie Des Aînés

Au Centre communautaire de Ham-Nord

Mercredi 8 mai à 13 h 30

Conférence sur le guide alimentaire canadien, 30 min.
(avec Catherine Dallaire Pharmacienne au Familiprix)

Présentation de la politique ham-nordoise MADA

Petit goûter sur place

Bienvenue aux aînés et aux intéressés

LE CHÊNE BLANC

Demande de service - OFFRE D'EMPLOI

La Résidence Le Chêne Blanc est à la recherche d'une personne pour faire la tonte de la pelouse et aider à certains entretiens sur le terrain. Cette tâche pourrait prendre environ 25 heures par mois d'été.

Nous fournissons tout l'outillage et l'équipement. Rémunération à discuter.

Communiquez avec Yvan Riopel au 819-464-0032 ou au 819-382-2471.

Catherine Lachance
Conseillère en voyages

Agence : 418-741-3437
Sans frais : 1-833-741-3437
Cellulaire : 819-806-4764
Cathlachance@voyagesaquaterra.com
aquaterralevis@voyagesaquaterra.com

MÉL GUILLEMETTE
AQUA TERRA
LÉVIS | VOYAGES

763C Avenue Taniata, Lévis (Québec) G6Z 2C6

Centre de prévention Suicide
Arthabaska-Érable

Lignes d'intervention
24 heures/24, 7 jours/7
MRC d'Arthabaska
819 751-2205
MRC de l'Érable
819 362-8581

La Volte-Face
Maison d'hébergement

Maison d'hébergement la Volte-Face
Maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, et cela dans un environnement sécuritaire et respectueux de la personne et de son cheminement.

- Hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale.
- Rencontre post-hébergement.
- Rencontre auprès des femmes et d'enfants non hébergés.
- Service d'écoute téléphonique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours.

www.lavolteface.org / 819 795.3444

NOUVEAU ET UNIQUE EN RÉGION
FOREUSE DE PUIS SUR CHENILLE

FORAGE A DOUBLE ROTATION :
MEILLEUR SCELLEMENT AU ROC
MEILLEUR QUALITÉ D'EAU
FOREUSE PLUS COMPACT ET PLUS LÉGÈRE

100% fait au Québec

819-758-6468 OU 1-800-567-5829

Puitbec GROUPE
www.puitbec.com RBQ: 6327-6683-50

4 Pat parreur d'onglons
819-350-0225
Patric Létourneau

Alain RAYES
Député de Richmond-Arthabaska
alainrayes.ca
alain.rayes@parl.gc.ca

1-877-751-1375 (sans frais) | 819-751-1375
3, rue de la Gare, C.P. 6, **Victoriaville** (QC) G6P 6S4
349, boul. Saint-Luc, **Asbestos** (QC) J1T 2W4
11, rue St-Georges, local 200, **Windsor** (QC) J1S 1J2
362, rue Principale, **Daveluyville** (QC) G0Z 1C0

SÉBASTIEN SCHNEEBERGER
Député de Drummond-Bois-Francs

VIVACO Profitable pour tous.
GROUPE COOPÉRATIF

BMR
827, route 161
819 344-2521

MARCHÉ BONICHOIX
445, rue principal
819 344-2422

VIVACO.COOP

PRENEZ NOTE...



MAI 2019						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN 2019						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI

- 8: Lancement de MADA, p. 25
- 16: Limite demande d'emploi étudiant, p. 23
- 17: Dernier rendez-vous FADOQ, p. 16
- 26: Journée de l'Arbre, p. 12
- 31: Limite concours de photo aînés, p. 17

JUIN

- 1: BBQ au profit de la paroisse, p.4
- 8: Pêche en herbe, p. 7
- 15: Vente de garage, p. 16

LE CHÊNE BLANC

31/2 présentement admissible à une subvention au logement

logements à louer

3 1/2 - 4 1/2

Couple ou personne seule

Info : (819) 464-0032 ou 382-2471

*chauffé, éclairé, eau chaude,
salon communautaire, salle à
diner, buanderie, stationnement
extérieur avec prise de courant*

Forum Citoyen Ham-Nord



Louis-Marie Lavoie; Nébesna Fortin; Émilie Lapointe, Benoit Charbonneau; Nathalie Paquette; Jean-Pierre Kirouac

Forum Citoyen est un organisme à but non lucratif dont la mission est de favoriser le développement de projets structurants dans la municipalité de Ham-Nord.

Nous travaillons pour vous et avec vous!

Pour une cotisation unique de 15 \$
(Chèque au nom de Forum Citoyen Ham-Nord):

Devenez membre à vie de Forum Citoyen!

474, rue Principale, Ham-Nord, QC, G0P 1A0

819 344-2828

forumcitoyen@ham-nord.ca

Devenir membre ne vous engage à rien et vous procure la satisfaction d'appuyer votre organisme communautaire, en plus des nombreux avantages réservés aux membres lors des événements, tout au long de l'année.

Impliquez-vous!

Vous avez des idées, des compétences à partager? Vous aimeriez siéger au conseil d'administration ou participer aux différents comités? Vous êtes bienvenu!

Prochaine parution: 10 juin

Date de tombée: 30 mai

Responsables:

Louis-Marie Lavoie et Andrée Robert

Faites-nous parvenir vos textes pour le journal et profitez de nos pages pour faire paraître vos petites annonces. Faites-vous connaître à Ham-Nord !

hameau@arlittera.com

Votre caisse au bout du fil

Accessible
7 jours sur 7

Prise de rendez-vous, information,
transactions... Parlez avec un conseiller :
de 6 h à minuit



819 758-9421 • 1 866 758-9421



facebook.com/caissedesboisfrancs



Desjardins

Caisse des Bois-Francs

